

# Médecins : les dépassements d'honoraires par spécialité



Les 23 spécialités médicales ont été passées en revue par la CNAM. Et si toutes voient leurs taux de dépassement reculer en 2016 et depuis 5 ans, ce recul se fait dans des proportions variables, et à des niveaux très différents...

Ainsi le taux de dépassement n'est que de 5,4 % pour la médecine nucléaire ou de 6,6 % pour les radiothérapeutes, les deux spécialités qui se trouvent en bas de tableau. Alors que ce taux s'élève à 92,9 % pour les gériatres et même 98,2 % pour les gynécologues médicaux qui tiennent le haut du tableau ! Mais ce sont les psychiatres (-11 points) et les obstétriciens (-7,7 points) qui enregistrent les plus fortes baisses sur 5 ans.

Pour la CNAM, ces bons chiffres sont à mettre sur le compte des outils mis en place par la convention depuis 5 ans : le contrat d'accès aux soins de modération tarifaire (CAS) qui vient d'être remplacé par l'option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO), et que 15 000 médecins ont déjà signé au 21 novembre.

Pour consulter l'observatoire : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

© 2017 Les Echos Publishing